

Le FPETT et AKTO pour l'insertion et la formation des salariés intérimaires

Le FPE TT est le partenaire privilégié d'AKTO pour développer l'insertion et la formation des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi.

07/12/2020

Qu'est-ce que le FPETT (Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) ?

Créé en 1996 par la branche du travail temporaire, le FPETT, dont l'objet a été reprecisé en 2019, a pour but de :

- ✓ contribuer au maintien de l'**employabilité des salariés intérimaires** en contrat de mission et en contrat à durée indéterminée;
- ✓ contribuer à l'organisation des parcours et **des évolutions professionnelles** des salariés intérimaires en contrat de mission et en contrat à durée indéterminée;
- ✓ renforcer **les moyens financiers** des entreprises de la branche en faveur;
 - *du développement des compétences dans le cadre notamment des contrats d'alternance;*
 - *de l'accès à l'emploi;*
 - *du maintien dans l'emploi.*
- ✓ de gérer le **financement conventionnel supplémentaire** dédié aux salariés intérimaires en contrat à durée indéterminée;
- ✓ de **financer des études** permettant aux partenaires sociaux de la branche de disposer d'informations relatives à l'emploi.

Le partenariat AKTO/FPETT

Sous couvert des orientations fixées par la CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) du travail temporaire et de son conseil d'administration, le FPETT intervient en collaboration avec AKTO pour :

- ✓ mettre en œuvre les moyens permettant de **lutter contre la désinsertion** professionnelle;
- ✓ renforcer l'accès des salariés intérimaires à la **formation**;
- ✓ mettre en œuvre la **politique GPEC** de la branche au plus près des entreprises et des territoires;
- ✓ faciliter les **parcours de reconversion**, au travers notamment de la mise en œuvre de dispositifs spécifiques de branche tels que bilans de reconversion, contrat d'alternance de reconversion...

3 volets d'intervention

Le Volet financier

Le FPETT pilote la contribution conventionnelle des agences d'emploi s'élevant **pour l'année 2022 à 220 M€**.

Ces moyens viennent en appui des axes suivants :

- ✓ financement des dispositifs de formation spécifiques au travail temporaire (CIPI, CDPI, CAR)
- ✓ cofinancement de **parcours de formation alternance**;
- ✓ appui au [plan de développement des compétences](#) des entreprises de travail temporaire;
- ✓ appui aux actions réalisées dans les territoires au bénéfice des **publics fragilisés**, et salariés inscrits dans le cadre de parcours d'alternance;
- ✓ **actions de prévention des risques professionnels** et renforcement des compétences liée notamment au cadre réglementaire.
- ✓ développement **d'expérimentations et de partenariats** territoriaux et nationaux en faveur de l'emploi et du développement des compétences

En 2022, ce sont près de **180 000 personnes** qui ont pu accéder à la formation avec l'appui du FPETT.

Les conditions de prise en charge sont fixées par le Conseil d'administration du FPETT.

Le Volet Observatoire

Le FPETT contribue également à la mise en œuvre de la politique de GPEC de la branche du travail temporaire en mobilisant ses moyens pour **la réalisation de travaux d'étude** et d'observation des dynamiques d'emploi et des évolutions de compétences touchant les métiers.

Ces travaux sont mis en œuvre par l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement;

Le Volet partenarial :

Le FPETT développe des partenariats nationaux et régionaux, avec les acteurs de l'emploi et de la formation en lien avec AKTO :

- ✓ **Partenaire du PIC** ([Plan d'investissement dans les Compétences](#)) avec AKTO sur la construction d'un portail d'accompagnement renforcé des publics et des entreprises.
- ✓ **Partenaire du projet DAAEN** ([Direction de l'accueil, l'accompagnement des étrangers et de la nationalité](#)) pour l'intégration des étrangers primo-arrivants (accompagnement de prestataires de formation pour favoriser une intégration réussie par l'accès aux formations en français (FLE) et aux compétences clés.